



L'option de Versement de l'intérêt simple est maintenant disponible avec les comptes à intérêt garanti!

Cherchez-vous une option de placement sûre qui vous offre un revenu constant tout en gardant le capital de votre placement intact? C'est justement ce que vous offre le compte à intérêt garanti avec l'option Versement de l'intérêt simple de l'Équitable!

Un dépôt d'une somme forfaitaire dans un compte à intérêt garanti à intérêt simple de l'Équitable vous procurera un revenu d'intérêt par le biais de versements sans réduire le montant de votre placement original. Votre placement demeure entièrement garanti et pourrait même éventuellement vous fournir une protection contre les créancières et les créanciers et les avantages liés à la planification successorale.

En quoi consiste l'option Versement de l'intérêt simple et comment fonctionne-t-elle avec mon compte de dépôt garanti?

L'option Versement de l'intérêt simple consiste en une rente non enregistrée qui vous rapporte de l'intérêt mensuellement* ou annuellement pour la durée du terme choisi à même votre compte à intérêt garanti; la fréquence des versements est déterminée par vous.

Exemple :

Jean investit 10 000 \$ dans un compte de dépôt garanti pour un terme de cinq ans à un taux de 3,5 %, et choisit une fréquence de paiement annuelle pour l'option Versement de l'intérêt simple. Ceci signifie que Jean recevra 350 \$ annuellement ($10\,000 \times 0,035$) pour le terme du placement.

Vous recevrez un relevé annuel détaillé qui vous permettra de suivre l'évolution de vos placements.

Quelles sont mes options de placement?

Vous pouvez déposer vos fonds dans un compte de dépôt garanti non enregistré, ayant des termes variant de 12 à 120 mois.

Options à échéance

L'Équitable vous avisera 30 jours avant la date d'échéance de n'importe quelle somme, venant à échéance, ce qui vous donnera le temps et l'occasion de pouvoir choisir où et pour quelle durée de temps vous voulez réinvestir votre argent.

Le compte à intérêt garanti avec l'option Versement de l'intérêt simple est-il un placement flexible?

Oui! Nous comprenons que vos buts et objectifs financiers changent au fil du temps. Ainsi, nous avons conçu l'option Versement de l'intérêt simple du compte à intérêt garanti avec la flexibilité nécessaire afin de pouvoir adapter vos placements à ces changements financiers.

- Retraits du compte – au besoin, vous pouvez retirer un minimum de 500 \$ du capital de votre placement.**
- Options Prestation de décès – à l'établissement du compte, vous pouvez choisir une des deux options suivantes en cas de décès avant l'échéance du contrat :
 - votre bénéficiaire désignée devient la rentière ou le rentier et les versements de l'intérêt continuent à être lui payés; ou
 - votre solde de capital, en plus de l'intérêt couru peuvent être payés à la personne bénéficiaire désignée en un versement forfaitaire.

L'option de Versement de l'intérêt simple est idéale pour les gens qui ont besoin de fonds pour régler :

- les frais de scolarité d'un enfant ou petit-enfant;
- les factures courantes, telles que le loyer et les factures de services publics;
- les frais annuels, tels que les impôts fonciers
- les dépenses liées à l'augmentation ou au financement de leur revenu de retraite;
- les primes d'assurance;

Les avantages des comptes à intérêt garanti :

- taux d'intérêt fortement concurrentiels
- aucun frais de contrat
- garanties de taux
- protection éventuelle contre les créancières et les créanciers
- planification successorale

L'Équitable offre à sa clientèle plus que des produits, elle lui offre des solutions. Communiquez avec votre conseillère ou conseiller financier dès aujourd'hui pour discuter de nos comptes à intérêt garanti.

Ces renseignements ne constituent pas un avis professionnel, juridique ou fiscal. Nous vous recommandons de communiquer avec votre conseillère ou conseiller financier avant d'effectuer tout placement.

* Le taux pour le versement mensuel de l'intérêt = correspond au taux du versement annuel moins 0,25 %. ** Les retraits et les transferts des comptes à intérêt garanti peuvent être assujettis aux rajustements selon la valeur marchande et aux exigences minimales du compte.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

1306FR12020/09/011